

- 476-18(3) Le député de Tu Nedhe-Willideh fait une déclaration sur l'atteinte aux renseignements personnels sur la santé.
- 477-18(3) Le député de Kam Lake rend hommage à Michael Ferguson, ancien vérificateur général du Canada.
- 478-18(3) Le député de Nahendeh prononce un éloge funèbre pour Roszika Tsetso.

Dépôt de documents

- 327-18(3) États financiers du Fonds de fiducie pour la conservation des ressources naturelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. Document déposé par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles.
- 328-18(3) Document d'attestation de non-respect des lignes de piquetage. Document déposé par le député de Kam Lake.

Motion

- 31-18(3) Demande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de recourir à l'arbitration exécutoire dans le cours des négociations avec le Syndicat des travailleurs du Nord.

Motion proposée par la députée de Yellowknife Centre.

Je PROPOSE À PRÉSENT, avec l'appui du député de Kam Lake, que la présente Assemblée demande au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de recourir à l'arbitrage exécutoire avant le début de la grève.

La députée de Yellowknife Centre demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : M. Simpson, M. Blake, M. Testart, M. Thompson, M. Oreilly, Mme Green.
(6)

Contre : M. McNeely, M. Vanthuyne, M. Nadli, M. Nakimayak, ministre A. Moses, ministre C. Cochrane, ministre G. Abernethy, premier ministre R. R. McLeod, ministre R. C. McLeod, ministre W. Schumann, ministre L. Sebert. (11)

Abstention : M. Beaulieu. (1)

La motion est REJETÉE.

Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

Le comité plénier examine la déclaration d'un ministre 131-18(3) : Déclaration sur la session, ainsi que du document déposé 322-18(3), Budget principal des dépenses 2019-2020, et donne une mise à jour sur les progrès effectués.

Le président ajourne l'Assemblée à 13 h 03.



Hon. Jackson Lafferty
Speaker of the Legislative Assembly



Tim Mercer
Clerk of the Legislative Assembly